

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1966**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Politique de préservation et de gestion de la biodiversité dans la Communauté urbaine : application du Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) : aide pour l'expérimentation de l'implantation de culture dérobée pollinique - Convention d'application financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur Assi

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

**Bureau du 13 décembre 2010****Décision n° B-2010-1966**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Politique de préservation et de gestion de la biodiversité dans la Communauté urbaine : application du Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) : aide pour l'expérimentation de l'implantation de culture dérobée pollinique - Convention d'application financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Le projet de PSADER/PENAP (Projet stratégique pour l'agriculture et le développement des espaces ruraux et de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains) a été approuvé lors du conseil de Communauté du 28 juin 2010 avec une enveloppe globale de 1 098 000 € pour la période 2010-2016.

Ce projet, mené en partenariat avec les communautés de communes de l'Est Lyonnais et du Pays de l'Ozon, est soutenu financièrement par la région Rhône-Alpes, dans le cadre de ses dispositifs d'aides à l'agriculture et à la convention de centralité, et par le département du Rhône au titre des PENAP.

Pour mémoire, ce projet est organisé autour des 4 axes suivants :

- créer les conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable,
- améliorer des relations urbains - ruraux, citoyens - agriculteurs,
- participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages, la qualité de l'eau et gérer les risques,
- gérer et animer le projet.

Dans le cadre du 3° axe de ce projet, monsieur Vacher, agriculteur de Meyzieu, a proposé d'expérimenter l'implantation de "cultures dérobées polliniques". Il s'agit d'implanter dès les récoltes finies, pour la période de fin été, automne et hiver, un couvert végétal composé de légumineuses et de plantes mellifères. Cette implantation devrait répondre à 2 objectifs : d'une part, ne pas laisser le sol nu pendant les périodes d'automne et d'hiver, et d'autre part, fournir du pollen et du nectar pour que les abeilles et les autres pollinisateurs puissent élaborer des réserves pour l'hiver et assurer la pollinisation des végétaux par un soutien à l'activité des insectes.

Les tests concernent principalement des essais de cultures afin d'adapter les mélanges et les procédés au contexte de l'est lyonnais, en partenariat avec l'Association pour le développement de l'apiculture Rhône Alpine (ADARA).

Une première expérimentation est prévue sur 6 hectares. Le coût de mise en œuvre est estimé à 280 € l'hectare, soit 1 680 €. La Communauté urbaine interviendra à hauteur de 1 120 €, le solde est à la charge de l'exploitant ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le financement à hauteur 1 120 € de monsieur Vacher pour la réalisation du test d'implantation d'un couvert dérobé pollinique,

b) - la convention d'application financière à passer entre la Communauté urbaine et monsieur Vacher définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 833 - opération 1464 selon l'échéancier suivant :

- 1 120 € pour 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.**